

## ABONNEMENT

Saumur	
Un an	25 fr.
Six mois	13
Trois mois	7
Poste	
Un an	30 fr.
mois	16
Trois mois	8

## On s'abonne

A SAUMUR  
Au bureau du Journal  
ou en envoyant un mandat  
sur la poste  
et chez tous les Libraires

## POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

## INSERTIONS

Annonces, la ligne.....	20
Réclames, — .....	30
Faits divers — .....	75

## RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.  
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

## On s'abonne

A PARIS  
A L'AGENCE HAVAS  
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire  
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 31 OCTOBRE

Demain mardi 1<sup>er</sup> novembre, fête de la Toussaint, l'*Echo Saumurois* ne paraîtra pas.

## A CARMAUX

On a fait courir le bruit que le travail serait repris en partie mercredi prochain ; en réalité la date du 2 novembre n'est pas plus probable que toute autre. La Compagnie est prête à accepter la rentrée de tous ses ouvriers, qu'ils se présentent isolément ou en masse, qu'il s'agisse de syndiqués ou non syndiqués, et à faire droit à toutes les demandes, qu'elles lui aient été adressées directement ou se soient produites auprès du préfet, de la gendarmerie ou des autres autorités.

Actuellement la Compagnie ne peut qu'engager les ouvriers de bonne volonté à s'entendre entre eux et les inviter à lui faire connaître le jour où ils désirent reprendre le travail ; ce jour-là, elle leur ouvrira les portes des ateliers et des mines et demandera aux autorités compétentes de les protéger. Jusque-là, et en présence de la situation qui lui est faite par les événements des derniers jours, la Compagnie croira devoir attendre patiemment que le calme se fasse dans les esprits et que les ouvriers se décident enfin à se soumettre à la sentence arbitrale.

## LES DÉCISIONS DU GOUVERNEMENT

Le *Journal* publie l'information suivante :

« Nous croyons savoir que les décisions suivantes viennent d'être prises par le Gouvernement pour faire cesser la grève de Carmaux :

1<sup>o</sup> Le Président de la République va signer, sur la proposition de M. Ricard, ministre de la justice, et de M. Viette, ministre des travaux publics, la grâce des condamnés de Carmaux ;

2<sup>o</sup> La Compagnie réintégrera dans leur travail tous les ouvriers sans exception ;

3<sup>o</sup> M. Humblot, directeur des mines de Carmaux, sera remplacé. »

Ce n'était pas la peine de chercher un arbitre, pour tenir si peu compte de la sentence.

## L'AVANT-COUREUR DES TEMPÊTES

Les procédés révolutionnaires ayant suffisamment réussi à Carmaux, voici qu'une manifestation du même genre se prépare à Paris. Cette fois ce ne sera plus pour défendre l'honneur du suffrage universel et l'intérêt supérieur de la République ; mais tout simplement pour démolir les bureaux de placement.

Jusqu'à présent, cette question n'avait provoqué qu'un peu de tapage dans la rue, quelques boucanades, sans trop de gravité. Depuis samedi, « les travailleurs de l'alimentation » ont décidé d'avoir recours à des moyens plus persuasifs à l'égard des autorités républicaines. Ils se sont réunis dans le Palais des Grèves, surnommé si improprement la Bourse du Travail et ont arrêté leurs dernières résolutions.

Ils les ont communiquées à M. Loubet qui réfléchira.

Toutefois, il résulte de la réunion de vendredi soir qu'ils ne s'illusionnent pas. Aussi, c'est une « dernière sommation » que ces travailleurs déclarent avoir envoyée au Palais-Bourbon.

Tout de suite, on a avisé aux mesures pratiques. Une commission exécutive a été chargée de « préparer la grève d'une des corporations de l'alimentation », si la Chambre ne votait pas d'ici le 15 novembre la proposition Dumay qui supprime les bureaux de placement.

Si donc Carmaux se calme, l'agitation sera transportée à Paris. Ce sera plus commode pour les députés socialistes qui n'auront pas besoin de faire un long voyage par ces temps humides. Ils pourront travailler tout à leur aise au développement de la Révolution sociale. Les Baudin et les Calvignac pululeront sans gêne sous le regard bienveillant de la police qui ne peut raisonnablement interdire ici ce qu'elle tolère là-bas. Nous verrons des patrouilles d'épiciers et des escouades de limonadiers.

La chose n'est pas plaisante. Dernière sommation et impératif commandement ont été signifiés à MM. les députés, en leur domicile, au Palais-Bourbon. Si pleine satisfaction n'est pas donnée aux « travailleurs de l'alimentation » avant une quinzaine, gare au tapage. Le citoyen Tabouret mène l'affaire et la citoyenne Rigal promet d'être vigilante.

Le vent souffle un vent de socialisme avant-coureur des tempêtes.

## L'AFFAIRE QUIQUEREZ

Saint-Etienne, 30 octobre.

Le *Mémorial de la Loire* publie une lettre de M. G. de Barral, qui fait, en ce moment, un voyage à la côte d'Ivoire.

M. de Barral écrit qu'à son arrivée à Trepow le roi du pays lui remit une lettre que les indigènes avaient trouvée sur le cadavre du lieutenant Quiquerez.

M. de Barral ne dit pas ce que contient cette lettre ; mais il croit pouvoir déclarer qu'il en résulte pour lui la certitude que Quiquerez s'est suicidé.

## Les Abbés et Supérieurs de la Trappe

A L'AUDIENCE DU SAINT-PÈRE

Le Souverain Pontife a reçu en audience le R. P. Sébastien, supérieur général des Trappistes, ainsi que les abbés et supérieurs des monastères.

Le R. P. Sébastien a lu au Pape une adresse à laquelle S. S. Léon XIII a daigné répondre par un discours auquel nous faisons les emprunts suivants qui intéressent particulièrement la société européenne et la France en particulier :

« ..... Le temps présent est un temps de lutte, et de lutte à outrance, contre l'Eglise. Ses ennemis variés, bien qu'ils ne s'accordent pas entre eux, se sont coalisés en une ligne satanique. Excités et dirigés par la secte maçonnique, ils ont préparé une formidable armée

pour livrer à l'Eglise un assaut suprême et, à leur avis, mortel.

Il existe en conséquence un besoin urgent d'opposer armée contre armée : contre l'armée sectaire, l'armée catholique dont aujourd'hui comme toujours les Ordres religieux doivent être la partie la mieux ordonnée et la plus aguerrie.

C'est pour ce motif qu'au milieu des sollicitudes de Notre Pontificat, Nous Nous sommes continuellement occupé, avec tant d'empressement, des ordres religieux, en travaillant de toutes Nos forces à ce qu'ils redeviennent, malgré les persécutions présentes, remplis d'une nouvelle prospérité et d'une plus grande vigueur.

Beaucoup d'entre vous, voire même la plus grande partie, vous appartenez à la France. Oh ! combien de dommages n'ont pas produits au peuple français les principes révolutionnaires du siècle passé ! Depuis que ces principes se sont malheureusement répandus et infiltrés dans les masses, combien de cœurs n'ont-ils pas corrompus ! combien de multitudes ils ont rendu malheureuses en les séduisant par de fallacieuses promesses et en les éloignant des consolations de la religion ! Eh bien, contre un si grand malheur vous pouvez, vous aussi, déployer la plus salutaire influence. Votre règle, de préférence aux hautes études, vous appelle à une vie saintement laborieuse qui vous met en contact immédiat avec le peuple et les classes ouvrières. Moralisez donc ces classes, ramenez-les au droit chemin en leur donnant l'exemple d'une vie austère, qui s'anoblit au milieu du travail par l'exercice continuel des vertus chrétiennes.

Que ceci soit dit pour tous, même pour ceux qui ne sont pas français. Aucun peuple n'est préservé des maximes de corruption qui découlent de ces funestes principes. Partout conséquemment on sent le besoin de rappeler à une vie honnête et chrétienne les fils du peuple et du travail..... »

## REVUE FINANCIÈRE HEBDOMADAIRE

Paris, le 30 octobre 1892.

La Bourse se tient sur une prudente réserve en présence de nombreuses questions que le ministère aura à résoudre pendant la session de fin d'année. Les haussiers se liquident peu à peu sans attendre la fin du mois. Aussi le 3 0/0 est plus faible à 98.90. Le 4 1/2 se maintient à 106.10.

La Rente Italienne est, relativement aux autres fonds étrangers, bien tenue à 92.05. Dans son discours à Turin, M. Brin, ministre des affaires étrangères, a déclaré que l'unique préoccupation du ministère était l'équilibre du budget.

L'Extérieure s'inscrit au cours de 63 1/2.

L'action de la Banque de France est en voie de relèvement. Le bilan de jeudi marque une amélioration de 46 millions au portefeuille commercial.

Le Crédit Foncier ne saurait s'éloigner beaucoup du cours de 4.148, attendu qu'en admettant que le dividende de 1892 soit réduit à 57 francs, ce revenu fait encore ressortir à 5 0/0 pleins le taux de capitalisation de ce titre.

L'action de la Banque de France est demandée à 671 en prévision d'une augmentation du dividende par suite de plus-values acquises aux valeurs de son portefeuille. Les obligations Beyrouth-Damas-Hauran sont l'objet d'achats très suivis à 344 fr. Cette ligne remplace

mais dans des conditions de succès et de progrès très supérieures l'ancienne route dont la Compagnie a amorti toutes ses obligations en 20 ans, tout en servant un intérêt de 12 à 19 0/0 à ses actionnaires.

La Société Générale regagne à 483.75 une partie de son dernier coupon. L'amélioration progressive de ce titre est assurée par la régularité de ses bénéfices qui sont de 2,943,130 fr. depuis le 1<sup>er</sup> janvier.

Le Crédit Lyonnais oscille aux environs de 780. Le cours de 800 est à prévoir dans une prochaine reprise d'affaires, car on constate que malgré la crise son portefeuille de dépôts et ses dividendes ont donné par leur développement la mesure de l'activité de cette société.

L'action des Cirages Français s'échange à 425 avec des demandes qui font espérer des cours plus en rapport avec un dividende variant de 25 à 30 francs.

L'obligation de la Société Immobilière de Tunisie cote 270. A ce cours son dividende de 45 fr. par an en fait un placement muni de garanties foncières qui est de 5 1/2 0/0 environ.

L'obligation 5 0/0 du chemin de fer de Jaffa à Jérusalem est recherchée aux environs de 400 fr. avec la perspective d'un cours plus élevé justifié par son revenu de 25 fr. et ses chances de remboursement à 500 fr.

Les Chemins Economiques valent 430 fr.

Informations financières. — L'action Patin Caoutchouc-Fer établit son cours à 4,500 fr. On s'occupe beaucoup en Bourse de la rapidité avec laquelle monte cette valeur et des perspectives exceptionnellement brillantes que lui réservent les contrats que la Société conclut en ce moment avec plusieurs puissances de l'Europe pour la fourniture des armées.

## Chronique Locale

ET DE L'OUEST

Remise d'une médaille d'honneur au président de la Société de Secours Mutuels

Ainsi que nous l'avions annoncé, les membres de la Société de Secours Mutuels de Saumur se sont réunis hier, au foyer du théâtre, pour remettre solennellement à leur digne président, M. Mathieu, la médaille d'honneur qu'ils lui ont votée en reconnaissance de son dévouement constant à l'œuvre de la Société.

M. Vinsonneau, maire, était au premier rang, ayant à ses côtés M. Bodin, président du tribunal civil, M. Coutard, président du tribunal de commerce, M. Milon, conseiller d'arrondissement, M. Peton, adjoint, et nombre de conseillers municipaux, tous sociétaires.

Les membres de la Société, presque au grand complet, avaient tenu à honneur de venir donner ce gage de sympathie à celui qu'ils ont à si juste titre placé à leur tête.

Au bureau se tenaient le président, M. Jégu, vice-président, M. Abel Garau, secrétaire, et M. Pelou-Petit, trésorier.

La Musique municipale s'était empressée d'offrir son concours pour donner plus d'éclat à cette cérémonie et rendre aussi hommage à celui qui a été son dévoué trésorier pendant dix-huit années.

Elle a exécuté avec tout le brio qu'on lui connaît : 1<sup>o</sup> Le Patriotique ; 2<sup>o</sup> La Marche aux Flambeaux ; 3<sup>o</sup> Souvenir de Saumur ; 4<sup>o</sup> Valse du Couronnement.



Nous ferons observer que c'est la première fois que les artistes que dirige M. Meyer ont fait entendre la Marche aux Flambeaux ; l'exécution n'a rien laissé à désirer et les applaudissements ont salué chaleureusement cette première audition.

M. Pelou-Petit a ouvert la séance en lisant un mémoire où il a exposé en fort bons termes les avantages de la mutualité et le fonctionnement des Sociétés de secours mutuels, puis il a développé les titres de M. Mathieu à la reconnaissance et à la gratitude de tous.

M. le Maire, M. Mathieu ont pris successivement la parole. Le temps et l'espace nous manquent pour reproduire aujourd'hui ces expressions de gratitude et de reconnaissance.

Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

On nous fait observer que, d'après l'article quelque peu fantaisiste, *Le ministre et les délégués saumurois*, paru dans notre dernier numéro, on est porté à croire que les délégués ont rempli leur mission au nom de la municipalité. C'est une erreur : la municipalité n'était même pas représentée. Ces messieurs sont allés à Paris, nommés à l'unanimité des membres présents à la réunion de la Mairie du 19 octobre, réunion, du reste, très nombreuse, composée en majeure partie de commerçants et industriels ; et à laquelle nous assistions.

Après une demi-journée de pluie du nord, une tempête venant du sud s'est élevée hier soir vers huit heures et demie. De nombreux éclairs sillonnaient le ciel comme en plein été, et quelques coups de tonnerre se sont fait entendre. Déjà, depuis plusieurs soirs, par cette température relativement douce que nous traversons, on apercevait des éclairs à l'horizon.

La Loire a cru depuis 24 heures de 80 centimètres. C'est énorme et cela prouve quelle masse d'eau est tombée dans les régions que traversent les affluents de la Loire.

Aujourd'hui, elle marque 2<sup>m</sup> 68 à l'échelle du pont Cessart ; elle est couverte d'écume et très jaune.

#### COURS D'AGRICULTURE

M. Chauvet, professeur d'agriculture, fera une conférence à la Mairie de Saumur, le mercredi 2 novembre, à 8 heures du soir.

Sujet de la conférence : *Des résidus industriels dans l'alimentation du bétail.*

#### Société Nautique de Saumur

Compte rendu de la Poule du 30 octobre sur la Loire

La Société Nautique de Saumur donnait hier à ses souscripteurs une poule à l'aviron sur la Loire, avec le concours de la Société Nautique du Loiret (Orléans). Les Sociétés de Tours, in-

vitées à la réunion, n'ont pas été représentées.

Malgré un très mauvais temps, les courses ont été menées avec entrain, et un nombreux public a suivi attentivement la lutte des équipes.

Voici le résultat des courses :

1<sup>o</sup> Course à 2 avirons de pointe avec barreur (2,000 mètres).

1<sup>er</sup>, *Minuscule*, S. N. de Saumur, en 8' 35".

2<sup>e</sup>, *Etoilés*, S. N. du Loiret, en 8' 40".

3<sup>e</sup>, *Avenir*, S. N. de Saumur, en 9' 03".

Non-placés : *Clôture* et *Arrière-Train*.

2<sup>o</sup> Course à un rameur : skills et funneys (2,000 m. environ).

1<sup>er</sup>, *Minuscule*, M. Morel, de la S. N. Saumur, en 8' 5".

2<sup>e</sup>, *Myosotis*, M. Delamarre, de la S. N. Saumur, en 8' 5".

3<sup>e</sup>, *Caïman*, M. Destre, de la S. N. Saumur, en 8' 12".

3<sup>o</sup> Course à 4 avirons de pointe avec barreur (2,000 m. environ).

1<sup>er</sup>, *Etoilés*, S. N. du Loiret, en 7' 05".

2<sup>e</sup>, *Clôture*, S. N. de Saumur, en 7' 8".

3<sup>e</sup>, *Avenir*, S. N. de Saumur, en 7' 25".

Les courses ont été très disputées, comme on peut s'en rendre compte d'ailleurs par les temps mis par les équipes à effectuer le parcours de chaque course.

Nous adressons toutes nos félicitations aux rameurs des deux sociétés qui défendaient si vaillamment les couleurs de leur pavillon.

Les deux Sociétés Orléans et Saumur se rencontreront à nouveau au commencement de la prochaine saison à l'occasion d'un match à 4 rameurs qu'organisent ces Sociétés. En vue de cette lutte, nous espérons que les rameurs de la S. N. de Saumur ne se dessaisiront pas de leurs avirons et qu'ils seront en bonne forme au moment de la course.

### L'AFFAIRE Des Vins de Champagne

#### Saumur contre Champagne

Voici qu'une nouvelle lutte va s'engager, devant la Cour de cassation et la Cour d'appel de Paris, entre deux fabricants de vins mousseux « façon de champagne » et M. Floreus Walbaum — un nom qui sent son origine germanique d'une lieue loin — président du Syndicat des marchands de vins de Champagne, ayant son siège à Reims.

L'un de ces deux négociants exploite aujourd'hui, avec beaucoup de succès et de loyauté, la maison que l'un des ses ascendants a fondée à Saint-Hilaire-Saint-Florent, près de Saumur, il y a quatre-vingts ans.

Pour étendre ses affaires, il a formé en 1873, avec un négociant anglais, M. Dishop, une Société dont le siège est fixé à Londres. Cette Société existant en vertu d'un acte authentique,

a fait en Angleterre de la publicité pour mettre en valeur ses produits. Dans cette publicité, le mot « champagne » a été employé, suivant l'usage anglais, pour caractériser la nature mousseuse des produits, mais le mot « Champagne » a toujours été accompagné du nom de sa provenance « Saumur ». Et cela parce que le « *merchandise mark's act*, c'est-à-dire la loi qui régit la matière, l'exige. La formule des annonces était donc « *Saumur-Champagne* ».

Il eût été d'ailleurs impossible à M. Ackerman d'employer une autre formule, par la raison bien simple que la langue anglaise ne possède aucun mot qui corresponde au mot français Champagne.

Mais en admettant pour un instant, ce qui en réalité n'est pas, que M. Ackerman ait contrevenu aux règles de la loyauté commerciale en accolant à ses produits le mot Champagne, c'était en Angleterre qu'il fallait attaquer l'auteur de la prétendue faute.

Germain, Floreus Walbaum s'en est bien gardé : c'est devant un tribunal français qu'il est venu poursuivre l'honorable M. Ackerman ; il se croyait plus certain — il est permis de le supposer tout au moins — de faire triompher la haine dont il poursuit les vins de Saumur-Champagne.

Attaqué devant les juges-consulaires de Saumur, M. Ackerman a gagné sa cause ; c'était légitime et naturel, les magistrats ayant fait appel à leur bon sens.

Mais rejeté devant la Cour d'Angers, qui juge si souvent à l'envers des magistrats du tribunal de Saumur, le négociant saumurois a succombé.

Aujourd'hui, fier de son honorabilité et de sa loyauté commerciale, M. Ackerman relève le gant que le Syndicat des marchands de vins de Champagne lui a jeté à la face ; il demande à la Cour de cassation de mettre à néant l'arrêt de la Cour d'Angers.

Ah ! si comme d'aucuns l'ont fait, M. Ackerman avait affublé du nom d'Ay, Verzy, Epernay ou d'un autre nom de localité champenoise, les vins fabriqués dans ses caves, il aurait fauté devant la loyauté commerciale ; mais il s'est bien gardé de le faire. Il a adopté une formule d'annonces et une étiquette conformes aux exigences de la loi du pays dans lequel il faisait de la publicité.

Et c'est en France qu'on le poursuit !

Et qui le poursuit ?

M. Floreus Walbaum, qui se garde de s'attaquer aux Allemands qui fabriquent et vendent la *German-Champagne*, aux Américains qui fabriquent et vendent la *American-Champagne*, aux Italiens qui fabriquent et vendent la *Etna-Champagne*.

C'est que ces vins sont d'aussi désagréables drogués que le médical-champagne et la pepsiue-champagne, tandis que le Saumur-Cham-

pagne est, en raison de sa qualité, un rival dangereux pour les vins dits de Champagne ; c'est qu'il prend de jour en jour une plus grande place dans la consommation en Angleterre et ailleurs.

Voilà toute la moralité des procès Walbaum et consorts.

M. Chapin, président du syndicat des vins mousseux de Saumur, a maille à partir lui aussi avec M. Walbaum.

A la tête d'une maison fondée à Varrains il y a un demi-siècle par son oncle, M. Louis Duvau, et réputée pour son bien faire, il n'a pas craint d'attaquer le syndicat des marchands de vins de Champagne dans son centre, à Reims même.

Il fait appel actuellement devant la Cour de Paris contre la prétention du syndicat de Reims, qui revendique le mot Champagne comme sa propriété exclusive.

C'est à se tordre de rire de voir les Champenois se targuer d'un exclusivisme aussi arbitraire.

Voilà des gens qui s'en vont courir tous les vignobles de France en quête de vins.

C'est le Cher, le Gard, la Côte-d'Or, l'Aisne, l'Aude, l'Hérault, l'Yonne, le Loir-et-Cher, l'Indre-et-Loire, le Maine-et-Loire même qui les alimentent de vins, et ils veulent que le mot Champagne soit à eux, rien qu'à eux. Ah ! le bon billet !

Oseront-ils dire qu'il n'est pas vrai qu'ils s'en vont tous les ans braconnant les vins en tous pays ?

J'ai là, sous les yeux, les noms de 190 vigneronniers du département du Cher qui leur ont vendu leurs vins de la récolte de 1891.

J'ai, sur mon carnet, les noms des vigneronniers de Langeais auxquels ils ont acheté des vins ; un seul leur en a livré pour 22,000 fr. Une goutte, quoi !

J'ai encore sur mon carnet le nom des commissionnaires qui achètent pour leur compte en Maine-et-Loire.

J'ai aussi la note du *Progrès agricole et viticole* de Montpellier, qui raconte qu'à un marché récent, les Champenois payaient les vins d'Aramon, tirés en blanc, 16 fr. 75 l'hectolitre. Pour faire leurs transactions, ils se tenaient cachés dans une auberge, dans la crainte que leur présence à Montpellier ne fit la hausse sur le marché.

Toutes ces notes, que j'ai recueillies à droite et à gauche, ne perdant jamais de vue ce qui a trait aux intérêts de mon pays, je les ai remises à mon ami Chapin.

Que font donc MM. de la Champagne des attendus d'un arrêt récent de la Cour d'Angers rendu en leur faveur ?

« Attendu qu'un fabricant, pour se mettre à l'abri de l'éventualité des condamnations correctionnelles ou civiles, doit nécessaire-

## SUZANNE D'ESTOUVILLE

PAR

Le Marquis DE FODRAS

Peu d'instant après, ils étaient de nouveau réunis tous les trois dans la chambre de la baronne.

— Oh ! mon fils, que je suis heureuse de vous revoir et de vous retrouver tel que mon cœur vous avait souhaité, disait madame Granval en passant ses mains dans la chevelure de Léonce agenouillé devant elle.

— Chère mère, votre bonheur me fait du bien ! puisse-t-il durer toujours ! répondit-il avec émotion.

— Et qui pourrait en empêcher, maintenant que Dieu a permis que vous puissiez porter dignement le noble fardeau du nom que votre père vous a laissé ! Savez-vous, Léonce, qu'on m'a écrit que vous étiez tout à la fois aimé comme un enfant simple et bon, et respecté comme un homme juste et loyal ?

— C'est Verne qui vous écrit cela, ma mère ; il ne faut pas le croire, il m'aime tant !

— Ce n'est pas lui seulement qui a réjoui mon cœur en me parlant de vous.

— Alors c'est madame d'Etoges, reprit Léonce en attachant sur sa mère un regard qui semblait dire : « N'est-ce qu'elle ? »

— C'est une autre personne encore, mon ami... une personne que vous n'avez pas voulu mettre à même de vous juger par ses propres impressions, mais qui me rapportait fidèlement tout ce qu'elle entendait dire. Devinez-vous de qui je veux parler ?

— Je l'ai vue aujourd'hui même... ce soir, répondit Léonce, dont la figure achevait de perdre ce qui lui restait de la tristesse qu'elle exprimait peu d'instant auparavant. Elle sera bien heureuse de vous revoir.

— Maintenant, mon fils, dites-moi ce que vous avez fait depuis le jour où vous m'écriviez de venir, c'est-à-dire depuis avant-hier ?

— J'ai demandé à Éléonore de hâter la célébration de notre mariage, et elle y a consenti. Quant à mon oncle, vous savez que son désir à cet égard n'a jamais varié. Quand je l'ai quitté ce soir, il paraissait bien heureux.

— Ce bon frère ! Depuis quelques semaines je n'étais pas satisfaite de lui ; ses lettres étaient contraintes, et, lors de son dernier

voyage en Normandie, je l'ai trouvé triste et préoccupé. Mon fils, vous êtes destiné à faire le bonheur de tous ceux qui me sont chers. Ah ! qu'il me tarde d'être à demain !

Après ces doux épanchements, M. Verne prit la parole, et il raconta brièvement à madame Granval tout ce qui pouvait l'intéresser. Il lui apprit la présentation au roi, l'invitation du ministre, et surtout l'estime dont son fils jouissait partout. Il fallut les plus grandes instances de la part de Léonce pour déterminer cette mère ivre de joie à aller prendre quelques heures de repos pour se préparer aux douces émotions du lendemain.

#### XXI

Il y a entre certains faits qui se passent dans l'ordre physique de la nature, et d'autres qui se rattachent à l'ordre moral de la société, et le romancier doivent étudier avec soin et signaler avec conscience, chaque fois que l'occasion se présente d'en faire le rapprochement. La similitude qui nous frappe aujourd'hui, et que nous indiquerons en passant, est celle qui existe entre le calme profond qui précède les grandes perturbations atmos-

phériques, et la tranquillité trompeuse qui environne certaines destinées, au moment même où le malheur va les atteindre. Dans l'un et l'autre cas, on n'est averti de la tempête que par le bruit de la foudre, qui a déjà frappé quand on l'entend.

Le lendemain de l'arrivée de la baronne, la sécurité semblait parfaite à l'hôtel Granval comme à l'hôtel Loubert. Léonce s'était rendu de bonne heure chez son oncle pour lui annoncer le retour de sa mère, et pendant la visite qu'il lui avait faite, il s'était montré disposé à accepter les usines de Courville-le-Bas pour la dot d'Éléonore. M. Loubert, qui aimait les affaires conclues, avait immédiatement fait prier sa fille de venir le trouver pour lui donner connaissance de l'adhésion de son cousin ; mais le domestique chargé du message était venu répondre que mademoiselle était sortie de grand matin, avec sa gouvernante, en disant seulement qu'elle serait de retour pour le déjeuner. Cette circonstance n'étonna ni M. Loubert ni son neveu, et Léonce retourna alors près de sa mère, et Léonce son oncle et sa cousine devaient se retrouver un peu plus tard.

Le réveil de madame Granval fut délicieux.



ment fabriquer ses produits dans la région connue sous le nom de Champagne et ne pas faire usage pour leur fabrication d'autres raisins que ceux produits par les vignes de ladite région...

Ce qu'ils les respectent peu, les attendus de la Cour d'Angers qui leur est si favorable!

Si j'étais de la Cour d'Angers, ce que je les enverrais promener ces Champenois et leur Floreus Walbaum, avec leur prétention à posséder seuls le mot « Champagne »!

Et, d'ailleurs, leur avocat, M<sup>e</sup> Pouillet, n'a-t-il pas établi en principe :

« Qu'un nom de localité peut devenir lui-même générique et servir à indiquer, non plus la provenance de la marchandise, mais son genre de fabrication; que c'est ce qui a lieu par exemple pour l'eau de Cologne, les savons de Windsor, les savons de Marseille, etc.; et qu'en ce cas il n'y a pas usurpation du nom de localité à vendre sous ce nom des produits fabriqués ailleurs; que rien n'est plus évident. » (Pouillet, n<sup>o</sup> 414.)

Et, oui, rien n'est plus évident. Le terme « Champagne » est devenu générique pour les vins fabriqués par le procédé dit de Champagne.

C'est précisément parce que le mot Champagne est devenu générique, que M. Ackerman a le droit de mettre sur ses étiquettes Saumur-Champagne; que M. Louis Duvau et son successeur M. Chapin ont joui, depuis 45 ans et en toute sécurité, du droit de libeller leurs étiquettes de la façon suivante :

CHAMPAGNE MOUSSEUX

LOUIS DUVAU AINÉ  
Château de Varrains

Près Saumur (Maine-et-Loire)

Dans le premier comme dans le second cas, le mot Champagne indique le genre du produit et non la provenance.

Examinons un dernier point :

En Champagne, le prix du raisin vaut, recueilli, de quatre francs à un franc trente-cinq centimes le kilogramme, selon la localité et la nature du cépage.

Il faut 300 kilos de raisin pour faire une barrique de vin de 200 litres (mesure de Champagne).

Si l'on achète le raisin 4 fr., les 200 litres de vin reviennent à 1,200 fr.; si on le paie 4 fr. 35, cela met les 200 litres à 405 fr.

Or, il est de notoriété publique que le prix des vins de Champagne pur varie entre 1,200 et 400 fr., sans jamais tomber au-dessous de 400 fr.

Est-ce avec des vins à 600 et à 200 fr. l'hectolitre que les Champenois fabriquent des vins qu'ils vendent 2 fr. 50 la bouteille? D'autant que ce prix de 2 fr. 50 la bouteille, qui est le prix du plus grand nombre des fabricants champenois, tombe à 2 fr. et même à 4 fr. 80, selon l'importance des commandes.

Non, les vins récoltés et fabriqués en Champagne ne peuvent être employés que dans les grandes cuvées des Clicquot, des Rœderer, des Moët, et ce ne sont pas ces marques-là qui se vendent le plus.

C'est donc à une véritable bouffonnerie que se livrent les Champenois quand ils revendiquent pour eux seuls la propriété exclusive du mot Champagne, et si les magistrats voulaient seulement juger la question des vins de Champagne avec leur seul bon sens, ils renverraient tous ces farceurs de Champenois à leurs cuvées d'Aramon de plaines à 16 fr. 75 l'hectolitre, et ce serait justice. A. BOUCHARD.

LE MOIS DE NOVEMBRE AU POINT DE VUE ASTRONOMIQUE

Nous allons entrer en novembre, le mois des étoiles filantes.

Pluie d'étoiles du 28 octobre au 4 novembre, vers minuit; du 12 au 14, minuit et une heure.

Du 25 au 28, dix heures du soir et à la tombée de la nuit.

Le jour n'a plus que 9 heures 50 minutes le 1<sup>er</sup> novembre. C'est aussi maintenant que survient le plus grand écart entre le temps vrai et le temps moyen.

Du 1<sup>er</sup> au 3 novembre, le soleil passera au méridien et marquera midi à Paris quand les montres et les horloges réglées sur le temps moyen ne marqueront que 11 heures 42 minutes 40 secondes. Ecart entre la fiction et la réalité : 46 minutes 20 secondes.

C'est aussi l'époque où les ombres des objets atteignent, à midi, une longueur double de leur hauteur verticale. A Paris, et, par conséquent, à Saumur, le 1<sup>er</sup> novembre, l'ombre d'un homme mesurera le double de sa taille. La grandeur de M. Calvignac sera doublée sur son ombre.

Le même phénomène se produira à Tours le 5 novembre; à Lyon, le 11, et à Marseille, le 17 novembre.

Enfin, éclipse de lune le 4 novembre, en partie visible à Paris. La lune se lève pour nous, ce jour-là, à 4 heures 29 minutes du soir; la sortie de l'ombre de la terre aura lieu à cinq heures trente minutes. On ne verra pas grand chose. Puis, est-ce qu'il ne pleuvra pas?

État civil de la ville de Saumur

NAISSANCES

Le 28 octobre. — Jeanne-Henriette-Berthe Davy, rue de la Petite-Bilange.

Le 29. — Robert-Adrien Dubois, rue du Bellay.

PUBLICATIONS DE MARIAGE

Jules Moineau, cultivateur, à Tourtenay (Deux-Sèvres), et Marie Liémet, couturière, à Saumur.

Son fils, assis au pied de son lit, semblait épier son premier regard, et celui qu'il tenait fixé sur elle exprimait une tendresse si vive et si profonde, qu'on pouvait facilement deviner la richesse du cœur qui la contenait. Léonce ressentait toujours les mêmes tourments qu'il avait confiés en partie la veille à son ami Verne, mais il était sous l'influence de cette surexcitation généreuse qui répand une force passagère dans les âmes qui se dévouent, et son visage exprimait tout ce qu'il croyait réellement sentir, progrès immense dans un être naguère si dépourvu de délicatesse! exaltation sainte qui élevait la dissimulation jusqu'à la hauteur d'une vertu!

Il y aurait de la témérité à nous de chercher à reproduire les premières paroles de cette mère, si complètement heureuse après avoir tant souffert. Les phrases entrecoupées qui sortaient de sa bouche, interprètes fidèles des sentiments que son cœur pouvait à peine contenir, étaient de celles qu'il faut laisser deviner, sous peine d'être puni de la profanation par l'impudence. C'étaient des élans de tendresse pour ce fils si digne d'être aimé; des élévations pieuses vers Dieu, qui avait eu pitié des douleurs d'une mère; de nouvelles

larmes données à la mémoire de celui qui avait partagé les inquiétudes et qui ne devait pas partager les joies; des rétors touchants vers les êtres dont l'affection avait aidé au changement inespéré, cause de tant de bonheur. Il n'y a rien de plus immense que le cœur d'une femme, quand la plus pure de ses affections a survécu à toutes les autres, et les âmes les plus étroites sont celles qui croient tout sentir, parce qu'elles contiennent un lambeau de tous les sentiments.

— Oh! ma mère, que vous êtes bonne! s'écria Léonce, et que je serais un ingrat si je ne me trouvais pas heureux!

— Vous dites, mon ami, que ma chère Éléonore viendra aujourd'hui? Qu'il me tarde de pouvoir la nommer ma fille! Il faudra aussi que nous allions ce soir à Enghien. J'ai besoin de revoir tous ceux qui me sont chers et qui ont souffert avec moi; je leur dois le spectacle de mon bonheur. Suzanne sera ravie.

Léonce garda le silence, et madame Granval reprit :

— Il faut maintenant, mon ami, que je vous entretienne de vos intérêts. Votre père vous avait laissé une fortune de trois cent mille

Jean-Charles vicomte de Masson d'Autume, capitaine au 26<sup>e</sup> régiment de dragons, à Dijon, précédemment à Saumur, et Henriette-Marie-Thérèse de Tricaud, sans profession, à Ambérieu-en-Bugey (Ain).

Etienne Hardouin, cirier, au Puy-Notre-Dame, et Catherine-Louise Saintes, sans profession, à Saumur.

Auguste-Louis Gautier, tapissier, à Saumur, et Célestine Boutvin, sans profession, à Angers.

Ernest-Antoine Sudry, comptable, et Suzanne-Louise Menard, couturière, tous deux à Saumur.

Charles-Jean Jouannier, carrier, au Puy-Notre-Dame, et Marie-Rose Ganne, lingère, à Saumur.

Jean-Baptiste Simon, charpentier, et Louise Cayon (veuve), cuisinière, tous deux à Saumur.

Charles Nolly, boucher, à Saumur, et Clémentine Durandean, sans profession, à Villebernier.

MARIAGE

Le 29 octobre. — André Guenot, ajusteur, du Creuzot (Saône-et-Loire), a épousé Joséphine-Florence Bliard, couturière, de Saumur.

DÉCÈS

Le 29 octobre. — Marie Agoulon, épouse de Jacques Tirbois, sans profession, 73 ans, rue de l'Échelle.

CAISSE D'ÉPARGNE DE SAUMUR

Séance du 30 Octobre 1892

Versements de 76 déposants (14 nouveaux), 39,984 fr. ».

Remboursements, 70,197 fr. 47.

La Caisse paie 3 fr. 50 pour cent.

Les Percepteurs des contributions directes de l'arrondissement de Saumur sont autorisés à recevoir et à payer pour le compte de la Caisse d'épargne de Saumur.

Théâtre de Saumur

Bureaux : 8 h. »/» — Rideau : 8 h. 1/2.

Directeur : Yves GUILLON

JEUDI 3 Novembre 1892

L'ENFANT PRODIGE

Pantomime en 3 actes, de M. CARRÉ, musique de WORMSER.

Par la troupe d'artistes de M. BODINIER, directeur du Théâtre d'Application de Paris.

AVIS

Un concours sera ouvert, le 3 novembre prochain, pour l'admission au grade d'officier d'administration adjoint de 2<sup>e</sup> classe du cadre auxiliaire des substances militaires.

Toutefois ce concours sera réservé aux anciens sous-officiers et aux anciens engagés conditionnels exerçant l'une des professions indiquées ci-après, à l'exclusion de toute au-

tre : Boulanger, meunier, minotier, boucher, éleveur ou marchand de bestiaux, négociant en grains, farines et fourrages.

Aucun concours n'aura lieu, cette année, pour l'admission dans le cadre auxiliaire et service des bureaux de l'intendance, de l'habillement et du campement.

Dernières Nouvelles

Paris, 31 octobre, 12 h. 50 soir.

Il n'y a eu aucun incident ce matin à Carmaux.

On assure que dans la réunion qui a eu lieu dans la matinée, MM. Clémenceau, Millerand et Pelletan ont dû faire un appel chaleureux en faveur de la reprise du travail.

Un télégramme de Cannes annonce qu'une bagarre a eu lieu la nuit dernière, dans un café de cette ville, entre Français et Allemands.

Un agent de police et un Français ont été légèrement blessés.

Une enquête judiciaire est ouverte.

HAVAS.

Marché de Saumur du Samedi 29 Octobre

Froment-commerce, l'hectolitre	17	Bœuf ou vache, le kil.	1 60
id. halle (moyenne)	16 55	Veau	1 60
Méteil	13 40	Mouton	2 40
Seigle	10 25	Porc	1 60
Orge	11 10	Poulets la couple	4
Avoine	9	Dindonneaux	12
Sarrasin	11	Canards	4 50
Haricots blancs	22	Oies	9
Haricots rouges	20	Beurre le kilog.	2 60
Fèves	—	Œufs la douzaine	1 30
Noix	42	Foin, la charretée de 780 kilog.	110
Châtaignes	11	Luzeine	110
Sel les 100 kil.	15	Paille	47
Son	14	Huile de noix, 50 kil.	130
Pommes de terre, la barrique, 157 kilog.	49 50	Chanvre 1 <sup>re</sup> qualité	—
Farine, la culasse de 157 kilog.	49 50	id. 2 <sup>e</sup>	—
Pain 1 <sup>re</sup> qual., le kil.	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 31 66	—	Charbon de bois, les 100 kilog.	16
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 28 33	—	Charbon de terre	4 50

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, Rue Saint-Jean, Saumur.

P. ANDRIEU

Le meilleur des éclairages, l'ORIFLAMME

2.25 le bidon de cinq litres.

Huile à brûler, triple épuration, le 1/2 kilog., 40 c.

Bougie première, le paquet 75 c. extra, — 80 c.

Chandelle perfectionnée, 2 k. 430 1.90

BAISSE DE PRIX SUR LE SUCRE

Toutes nos marchandises sont vendues au plus juste prix, et sont de qualité irréprochable.

PAUL GODET, propriétaire-gérant.

pour pouvoir vous dire que je me crois quitte envers lui.

— S'il s'agissait d'une autre personne dont le nom me vient à l'esprit, parce qu'il est dans mon cœur, il serait de mon devoir de vous dire, mon ami, que vous ne pouvez, que vous ne devez rien faire pour elle : d'abord, vous l'offenseriez mortellement par votre offre, et si cette offre était soupçonnée dans le monde, ce serait un affreux malheur pour elle.

— De qui voulez-vous parler, ma mère? demanda Léonce en rougissant. Je ne vous comprends pas.

— Je voulais parler de Suzanne, repartit madame Granval avec embarras; mais je vois que je me suis trompée. Pardonnez-le moi.

— Je ne puis rien offrir à mademoiselle d'Estouville, murmura Léonce, parce que tous les trésors de la terre ne paieraient pas ce que je lui dois.

— Il suffit, mon ami; les deux millions cinq cent mille francs seront à votre disposition quand vous voudrez. Je donnerai aujourd'hui même à mon notaire l'ordre de les réaliser.

(A suivre.)

livres de rente; depuis quatorze ans que j'en ai la conduite, je vous ai économisé deux millions cinq cent mille francs, et toutes vos propriétés sont dans l'état le plus satisfaisant.

— Deux millions cinq cent mille francs! s'écria Léonce.... Ma mère, puis-je disposer de cette somme sans dire, même à vous, l'emploi que je désire en faire?

— Certainement, mon fils, répondit la baronne avec un mouvement marqué de surprise, et je respecterai religieusement votre secret. Laissez-moi vous dire seulement que si vous êtes prodigue une fois, vous vous ôterez le bonheur d'être souvent généreux.

— Il ne s'agit pour aujourd'hui ni de l'un ni de l'autre, ma bonne mère. C'est un devoir sacré que j'ai à remplir.

— Je l'ai compris, mon cher enfant, et c'est pour cela que je vous ai parlé comme je viens de le faire. Sans vous demander de vous expliquer à ce sujet, il m'est permis de supposer que vous destinez cette somme, qui est une fortune, à votre ami Verne, et, certes, ce n'est pas encore assez payer ce qu'il a fait pour vous.

— J'estime trop Verne pour lui faire un do-



Etude de M<sup>e</sup> Louis ALBERT, avoué-licencié à Saumur, rue de la Petite-Douve, n° 8.

D'un jugement par défaut faute de conclure et plaider, rendu par le Tribunal civil de première instance de Saumur, en date du 27 octobre 1892, au profit de M<sup>me</sup> Céline Ollivier, sans profession, épouse du sieur François Ollivier, cultivateur, demeurant à Bagnoux, ladite dame demeurant aussi à Bagnoux chez sa mère, contre ledit sieur François Ollivier,

Il appert :

Que ladite dame a été déclarée séparée de corps et de biens d'avec son mari.

Pour extrait certifié conforme par moi avoué-licencié sous-signé. Saumur, le 31 octobre 1892.

L. ALBERT.

### A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue des Pâiens, 6,  
**MAISON**  
Meublée ou non  
Avec Remise, Écurie, Jardin.

S'adresser à M. BUREAU, rue Basse-Saint-Pierre, 14, ou à M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> GUILLON, rue Saint-Jean, 42.

### AU CORDON BLEU

Bureau de Placement

DES DEUX SEXES  
Tenu par M<sup>me</sup> ANNA  
5, Rue du Puits-Tribouillet.

### A VENDRE

A L'AMIABLE  
**Petite MAISON**  
Avec JARDIN bien affrûté  
Contenant 500 mètres carrés environ.  
S'adresser au bureau du journal.

### A LOUER

**MAISON**  
10, rue de la Petite-Bilange.  
S'y adresser.

### Leçons de Piano

M<sup>me</sup> BAUMANN, professeur de piano de 1<sup>re</sup> classe, diplômée, demande des élèves.  
Rue Saint-Jean, n° 32, au fond de la cour.

### A LOUER

**APPARTEMENT**  
Au 2<sup>e</sup> étage  
Composé de trois pièces, mansarde, décharge et grenier.  
S'adresser au bureau du journal

### Maison MARCHEVAL-COLIN

9, Place de la Bilange, Saumur

### RAYON DE CONFECTIONS POUR DAMES

A L'OCCASION DES FÊTES DE LA TOUSSAINT

### Grande Exposition des Nouveautés d'Hiver

La Maison MARCHEVAL-COLIN invite sa nombreuse clientèle à s'assurer par une intéressante visite à ses étalages que les **PRIX AFFICHÉS** de ses **Costumes sur mesure** sont toujours de beaucoup **au-dessous** de ceux des maisons similaires, bien qu'irréprochablement confectionnés avec des tissus de premier choix.

Vu le succès obtenu par sa première série, la M<sup>me</sup> MARCHEVAL-COLIN a dû cette saison doubler ses achats de tissus et pourra offrir dès ce jour une magnifique collection de Lainages pour Costumes qu'elle confectionnera sur mesure à

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet, Hôtel-de-Ville de Saumur. 1892

### A LOUER PRÉSENTEMENT

Rue Haute Saint-Pierre, n° 5,  
Trois chambres au premier, cuisine et décharge; une cave, deux pompes et une terrasse.  
S'adresser à l'ORPHELINAT SAINT-JOSEPH.

### Changement de Domicile

M. JOUAN, Entrepreneur de Peinture, a l'honneur de prévenir sa clientèle qu'à partir du 25 Septembre les commandes seront reçues rue de la Porte Neuve, n° 7.

### A LA VILLE DE PARIS

On demande un Apprenti.

### A LOUER

PRÉSENTEMENT  
**Une MAISON**  
Sise à Saumur, rue de Bordeaux, 59,

Avec grand jardin, remise à 4 voitures, écurie à 4 chevaux.

S'adresser à M. GUIGNARD, rue du Portail-Louis, ou à M. LANGLOIS, expert.

LA  
**Réglisse Sanguinée**  
GUÉRIT  
les Rhumes, Gastrites, Crampes, Faiblesses d'Estomac, et facilite la Digestion.  
0 fr. 75 DANS TOUTES PHARMACIES.

### CONFISERIE - PATISSERIE - GLACES

Dins fins, Liqueurs, Sirops

### E. HARDY

Successeur de M. TROUVÉ

SAUMUR - 20, Rue Saint-Jean - SAUMUR

Nous rappelons à notre clientèle que nos Bonbons sont tous fabriqués à la Maison au fur et à mesure des besoins, par conséquent toujours d'une entière fraîcheur et de première qualité.

Nous nous occupons avec beaucoup de soins de la composition des Desserts fins, tels que Fruits glacés et déguisés, Petits-Fours, Entremets, Crèmes, Bavaoises, Glaces, ainsi que tous les Articles pour Soirées.

MARRONS GLACÉS NOUVEAUX

### FÊTE DE LA TOUSSAINT

### Maison L. COCHET

20, Rue du Portail-Louis — Saumur

### BON MARCHÉ SANS PRÉCÉDENT

Solde de toutes les Couronnes en Métal et Porcelaine.

### Maison à Louer

AVEC ECURIE, REMISE, JARDIN,  
33, rue de Bordeaux.  
S'y adresser.

### A VENDRE

### Un Dictionnaire DE LITRE

4 Volumes et un supplément reliés

S'adresser au bureau du journal.

### A VENDRE

### VOITURE POUR PONEY

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE très bon jardinier, marié, ayant bonne références. — Pressé.

M. FINOT-PREVOST, à Neuillé.

### Demande d'Apprentis

Les MAGASINS DE LA GLA-NEUSE demandent: une apprentie pour les Modes et un apprenti pour la Mercerie. CONDITIONS AVANTAGEUSES.

ON DEMANDE un Garçon sachant conduire un cheval et connaissant le jardinage.

S'adresser au bureau du journal.

### Epicerie Centrale

28, Rue Saint-Jean.

CAVES ET ENTREPOT | TÉLÉPHONE | DÉPENDANCES  
Rue de Fenet. | Reliant tous les services | Place Cendrière.

L'Epicerie Centrale s'occupe exclusivement de la vente directe aux consommateurs de SPIRITUEUX et de PRODUITS ALIMENTAIRES de tout 1<sup>er</sup> CHOIX et avant tout ABSOLUMENT NATURELS. En un mot, établir la vérité dans le commerce des denrées alimentaires, voilà ce que la maison ANDRIEU met en pratique et lui vaut tout son succès, ce qui lui permet de vendre 5 ET 10 POUR 0/0 meilleur marché que n'importe quelle maison SIMILAIRE. Une maison dont la vente est très importante est souvent mieux placée que tout autre par suite de l'importance de ses achats et peut, pour cette raison, donner des marchandises toujours fraîches aux meilleures conditions de bon Marché.

Bougie Phocéenne bonne qualité le paquet 0,70

BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE  
DEMANDEZ LE CATALOGUE

28 et 30, rue Saint-Jean, Epicerie Centrale.

NOTA. — Supposant ce renseignement peu intéressant pour la clientèle, j'estime inutile d'indiquer le mode d'éclairage de mes magasins.

### FÊTE DE LA TOUSSAINT

GRAND CHOIX d'Articles FUNÉRAIRES

Couronnes BOURRELETS Pots et Bouquets PERLES, MÉTAL Et porcelaine



### DOC-FAUCHEUX

41, Rue d'Orléans, Saumur  
En face la Librairie Milon

### Grande Épicerie Parisienne

Vendre bon AVANT TOUT | 33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler | Joindre la qualité AU Bon marché

**IMBERT Fils**

### BON VIN ROUGE

Le litre 40, 50, 60 et 70 centimes.  
Vin de Touraine, le litre, 60 et 70 centimes.  
Côtes de Bordeaux, le litre, 0,80 et 1 fr.

### VINS MOUSSEUX DE SAUMUR

La bouteille, 1 fr., 1,25 et 1,50.

### Champagnes, toutes les grandes marques

Grands crus de Bordeaux et de Bourgogne

Malaga, Madère, Porto, Alicante, Muscat de Frontignan, Lunel, etc.

### Rhum d'Importation directe

Le litre, 1,80, 2 fr., 2,50, 3 et 4 fr.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

39 fr.

LE MAIRE,